ASSOCIATION TEMPS FORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Septentrion Audit
cabinet neveux

SARL au capital de 10 000 € inscrite
sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

999, avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Septentrion Audit
cabinet neveux

999, Avenue de la République
59700 Marcq-en-Barœul
Tel : 03.20.82.10.94
contact@septentrionaudit.fr
www.septentrionaudit.fr

Association Temps Fort

16, rue Jeanne D'Arc

59800 Lille

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31.12.2025

Aux adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Temps Fort relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels au paragraphe « Principes, règles et méthodes comptables ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices en ce qui concerne les subventions, les fonds dédiés, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration qui s'est tenu juste avant l'Assemblée générale.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marcq-en-Barœul, le 31/03/2026

SEPTENTRION AUDIT
I.DUPONT
Commissaire aux Comptes
Gérante Associée

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	5 087,02	5 087,02			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	142 433,54	142 433,54			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 829,96	17 440,73	389,23	2 097,51	- 1 708
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	200,00		200,00	200,00	
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 266,92		2 266,92	2 266,92	
TOTAL (II)	**167 817,44**	**164 961,29**	**2 856,15**	**4 564,43**	**- 1 708**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	56 782,76		56 782,76	47 469,14	9 314
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	134 772,34		134 772,34	90 982,16	43 790
Charges constatées d'avance	2 753,58		2 753,58	2 294,17	459
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	311 828,40		311 828,40	263 113,74	48 715
TOTAL (III)	**506 137,08**		**506 137,08**	**403 859,21**	**102 278**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**673 954,52**	**164 961,29**	**508 993,23**	**408 423,64**	**100 570**

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	272 347,82	248 030,73	24 317
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	48 357,46	24 317,09	24 040
Situation nette (sous total)	320 705,28	272 347,82	48 357
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**320 705,28**	**272 347,82**	**48 357**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	52 275,00	42 200,00	10 075
TOTAL (II)	**52 275,00**	**42 200,00**	**10 075**
PROVISIONS			
Provisions pour risques	11 526,00	29 917,00	- 18 391
Provisions pour charges	17 025,00	18 006,00	- 981
TOTAL (III)	**28 551,00**	**47 923,00**	**- 19 372**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		83,01	- 83
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 366,39	13 018,05	17 348
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	76 402,56	30 973,76	45 429
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	693,00	1 878,00	- 1 185
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**107 461,95**	**45 952,82**	**61 509**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**508 993,23**	**408 423,64**	**100 570**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	150,00	90,00	60	66,67
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	175 276,74	159 677,59	15 599	9,77
. dont parrainages	113 800,18	121 035,00	- 7 235	-5,98
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	332 476,62	303 902,96	28 574	9,40
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	30 898,00	19 238,25	11 660	60,61
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	42 200,00		42 200	N/S
Autres produits	6,23	19,39	- 13	-67,87
Total des produits d'exploitation (I)	**581 007,59**	**482 928,19**	**98 079**	**20,31**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	115 476,40	101 322,96	14 153	13,97
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés		1 216,78	- 1 217	-100
Salaires et traitements	264 581,53	249 194,32	15 387	6,17
Cotisations sociales	89 906,51	64 945,46	24 961	38,43
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 708,28	1 708,28		0,00
Dotations aux provisions	11 526,00	629,00	10 897	N/S
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés	52 275,00	42 200,00	10 075	23,87
Autres charges	20,05	14,82	5	35,29
Total des charges d'exploitation (II)	**535 493,77**	**461 231,62**	**74 262**	**16,10**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**45 513,82**	**21 696,57**	**23 817**	**109,77**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 188,64	2 620,52	568	21,68
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (III)	**3 188,64**	**2 620,52**	**568**	**21,68**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**3 188,64**	**2 620,52**	**568**	**21,68**
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**48 702,46**	**24 317,09**	**24 385**	**100,28**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	345,00		345	N/S
Total des produits (I + III + IV)	584 196,23	485 548,71	98 648	20,32
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	535 838,77	461 231,62	74 607	16,18
EXCEDENT OU DEFICIT	**48 357,46**	**24 317,09**	**24 040**	**98,86**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Dons en nature Prestations en nature Bénévolats **Total** ***CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE*** Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Prestations en nature Personnel bénévole **Total**				

ANNEXE

PREAMBULE

Temps Fort est une association loi 1901.

Elle a pour objectif social, le développement des capacités humaines par des moyens pédagogiques et psychothérapeutiques et la prévention des dysfonctionnements psychosociaux au cours des différe différentes phases de la vie.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 508 993,23 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 48 357,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par la présidente.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable génerél et du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :
-Suppression des comptes de transferts de charges (poste 791), les montants concernés étant désormais enregistrés au crédit des comptes de charges correspondants
-Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel
-Réforme du contenu des annexes

La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

METHODE GENERALE

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortissement selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Détails des immobilisations en fin de période

Type	Durée
Logiciels informatiques	Non amortiss.
Agencement des constructions	10 ans
Matériel et outillage	04 ans
Agencements, aménagements, installations	de 07 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 05 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans
Autres titres immobilisés	Non amortiss.

Droits individuels à la formation :
En 2025, une salariée de TEMPS FORT a bénéficié, à titre gracieux, de 2 formations réalisées par TEMPS FORUM pour un total de 57 heures.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 087			5 087
Immobilisations corporelles	162 511		2 247	160 264
Immobilisations financières	2 467			2 467
TOTAL	**170 065**		**2 247**	**167 818**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Autres immobilisations incorporelles	5 087			5 087
TOTAL I	5 087			5 087
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements	142 434			142 434
Installations techniques, matériel, outillages industriels	601			601
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	2 343			2 343
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	15 037	1 708	2 247	14 498
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	160 413	1 708	2 247	159 874
TOTAL GENERAL (I+II)	**165 500**	**1 708**	**2 247**	**164 961**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances	2 267		2 267
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	56 783	56 783	
Autres créances	134 772	134 772	
Charges constatées d'avance	2 754	2 754	
TOTAL	**196 576**	**194 309**	**2 267**

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	24 334
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	134 621
TOTAL	158 955

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	248 031	24 317			272 348
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	24 317	-24 317	48 357		48 357
Dont générosité du public					
Situation nette	**272 348**		**48 357**		**320 705**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	**272 348**		**48 357**		**320 705**
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;

- les reports en fonds dédiés ;

- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;

- les transferts entre fonds dédiés ;

- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	42 000	52 275	42 000			52 275	
TOTAL	**42 000**	**52 275**	**42 000**			**52 275**	

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	18 006		981	17 025
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	29 917	11 526	29 917	11 526
TOTAL (II)	**47 923**	**11 526**	**30 898**	**28 551**
TOTAL GENERAL (I+II)	**47 923**	**11 526**	**30 898**	**28 551**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		11 526	30 898	
- financières				
- exceptionnelles				

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	30 366	30 366		
Dettes fiscales et sociales	76 403	76 403		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	693	693		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**107 462**	**107 462**		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	22 426
Dettes fiscales et sociales	52 341
Autres dettes	693
TOTAL	**75 460**

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Cotisations	150	0%
Ventes de prestations	175 277,00	30%
Subvention d'exploitations	332 477,00	57%
Reprise provision	30 898,00	5%
Utilisation fonds dédiés	42 200,00	7%
Autres produits	6	0%
TOTAL	**581 008,00**	**100%**

Subventions d'exploitation

	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissements
Union européenne		
Etat	50 027	
Région		
Département	259 300	
CAF	15 650	
Ville	7 500	
Autres		
Total	**332 477**	

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Détail des dettes :

La provision pour engagement de retraite a été diminuée de 981 euros, ce qui donne une provision totale de 17 025 euros pour l'engagement de retraite. Celui-ci est calculé par salarié en prenant compte la probabilité de présence dans l'association à la date du départ à la retraite (64 ans), au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les hypothèses du calcul retenues pour déterminer cette dette actuarielle sont les suivantes :

- Taux d'actualisation financier : 2%
- Taux d'augmentation des salaires : 1%
- Taux de charges sociales spécifique à chaque salarié (taux moyen : 47%)

Rémunération des cadres dirigeants

Conformément à la circulaire ministérielle (loi n° 2006-586 du 23/05/2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, art 20 JO du 25, p 7730, cf JA n° 341/2016 p13), il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération.

Effectif moyen

	Personnel salarié	**Personnel mis à disposition de l'association**
Cadres	3	
Non cadres	5	
TOTAL	**8**	**0**

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature sont essentiellement apportées par les membres du Conseil d'Administration dans le cadre de leur fonction et, à ce titre, ne font pas l'objet d'une valorisation.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 300 euros.

SEPTENTRION AUDIT - STE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES -